

APAJH 14

PREAMBULE

SES VALEURS MILITANTES

SON ORGANISATION

SES ENGAGEMENTS

L'APAJH DU CALVADOS, SON EVOLUTION



PREAMBULE

Le Projet Associatif : un outil

Le projet associatif vise, dans sa forme, une double finalité :

- Rendre accessible à tous, les valeurs et les buts de l'association, et leur déclinaison dans les établissements et services
- Mettre en forme les objectifs que se donne l'association pour répondre, durant les années à venir, à l'évolution des pratiques aux besoins et attentes des personnes accueillies.

Le projet est également un outil de communication, vers les partenaires institutionnels et opérationnels intervenant dans le champ du handicap, les pouvoirs publics et plus largement la société civile.

Il s'agit donc d'un outil stratégique, de communication et de valorisation des orientations et actions de l'APAJH.

Une élaboration participative et impliquante

Le projet associatif 2016-2020 a été élaboré en suivant une démarche de travail participative, lors de laquelle l'ensemble des salariés, ainsi que des panels de personnes accueillies au sein des établissements APAJH14, ont été consultés par un intervenant externe spécialisé recruté spécifiquement pour cette mission.

Les données collectées lors de réunions d'expression et d'échanges ont ainsi été restituées à un comité de pilotage constitué de cadres et d'élus associatifs de l'APAJH du Calvados.

Il enrichit le précédent avec des objectifs directement issus de l'expertise, de l'expérience des professionnels, des personnes accompagnées, des familles, des adhérents, au cours d'entretiens ou par l'intermédiaire de questionnaires, et des orientations issues de la réflexion du mouvement APAJH.

Un projet réaffirmant avec force les valeurs militantes de l'APAJH

Il s'agit en effet, d'utiliser le projet associatif pour construire les projets de services ou d'établissements, réaffirmant les valeurs militantes qui constituent l'essence même de l'APAJH : la lutte contre les discriminations, contre les inégalités, pour que la personne trouve toute sa place dans une société inclusive.

TOUT, POUR TOUS, AVEC TOUS.

Il est par conséquent attendu que le projet associatif serve à tous :

- en interne : pour faire vivre ses valeurs dans nos établissements, par les professionnels, avec les personnes accueillies et les familles
- en externe : auprès de nos partenaires, pouvoirs publics et financeurs afin d'obtenir la reconnaissance de notre action et les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre.

SES VALEURS MILITANTES

L'APAJH14 souhaite réaffirmer, à travers son projet associatif, qu'elle n'est pas réductible à une structure gestionnaire de services et d'établissements médico sociaux, mais elle s'inscrit comme association militante, œuvrant au service des personnes.

SOLIDARITÉ : Changer le regard sur les personnes en situation de handicap

La solidarité est une valeur fondatrice de l'APAJH. Les fondateurs de l'association, pour la plupart des militants syndicaux ou associatifs, se sont réunis pour que l'Etat assure ses responsabilités en matière de scolarisation des enfants et des jeunes en situation de handicap puis d'accès au milieu ordinaire de travail des adultes handicapés.

Pour l'APAJH, l'engagement de ses adhérents et de ses professionnels, de leur action sur et dans la société ont permis d'inscrire dans les politiques publiques une reconnaissance le droit à la compensation du handicap pour tous.

L'engagement des membres de l'association, comme les politiques publiques, doivent contribuer à changer le regard que la société porte sur les personnes en situation de handicap, afin qu'elle s'ouvre pour leur reconnaître et leur donner une place à l'école, dans l'entreprise, dans la cité.

//L'APAJH du Calvados milite pour une société inclusive, une société du vivre ensemble.

CITOYENNETÉ : Le droit à une vie sociale

Le droit à une vie sociale pleine et entière, avec un accès à toutes les activités de la cité, doit être reconnu aux personnes, en mettant en œuvre les moyens nécessaires à la compensation de leur handicap. Cette valeur associative s'appuie sur les principes d'action suivants :

- Considérer les personnes comme auteurs de leurs projets à part entière et non comme objets de l'intervention des professionnels,

- Accompagner les personnes, dans leur accès aux droits et l'exercice de leurs devoirs,
- Reconnaître à chaque homme et à chaque femme, le droit à une vie sentimentale et amoureuse dans le respect de leur sécurité physique, psychique et sociale.

//L'APAJH du Calvados milite pour l'accessibilité universelle : un accès à tout pour tous et avec tous.

LAÏCITÉ : Respecter pour chaque personne sa différence en cohérence avec les valeurs républicaines et le respect des droits de l'Homme

La laïcité est une valeur de l'association, basée sur le respect de la liberté de conscience individuelle des personnes qui contribue à l'épanouissement de l'Homme en tant qu'individu singulier et citoyen à part entière.

L'APAJH s'engage à respecter, pour chaque personne, sa différence culturelle, ses opinions politiques, religieuses et philosophiques, son orientation sexuelle, en cohérence avec les valeurs républicaines et le respect des droits de l'Homme et de la convention des nations unies.

L'APAJH du Calvados refuse toute idéologie, quelle que soit sa nature, qui remet en cause les droits et les libertés individuelles ou collectives des personnes en situation de handicap.

L'action de l'APAJH auprès des personnes se réalise sans discrimination et sans jugement de valeur des choix et des projets de chacune d'entre elles.

L'APAJH du Calvados est une association indépendante de toutes organisations extérieures, qu'elles soient syndicales, politiques, religieuses, philosophiques.

Le mouvement APAJH poursuit sa réflexion sur le thème de la laïcité pour aboutir à un texte fondateur au congrès de GUERET 2016 et qui sera intégré dans les règlements intérieurs de ses établissements et services.

//L'APAJH du Calvados milite pour que la personne soit libre d'assumer ses choix, dans le respect de ses convictions et de la collectivité.

DIGNITÉ : La promotion de l'autonomie sociale et de la dignité des personnes

L'APAJH du Calvados contribue, par l'action de ses établissements et services, au développement des compétences et des capacités des personnes en situation de handicap, par une action adaptée aux besoins, aux projets et à la situation de chacune d'entre elles.

Elle permet de donner aux personnes accompagnées, les moyens de se construire une identité, de comprendre les règles, les normes et l'environnement dans lequel elles évoluent.

La dignité est, en effet, intrinsèque à la personne et comme tous les droits de l'Homme, elle est inaliénable.

//L'APAJH du Calvados milite pour un accompagnement inclusif individualisé.

L'action associative

L'action associative poursuit deux buts militants et gestionnaires :

- faire valoir les besoins des personnes en situation de handicap et obtenir les moyens nécessaires au fonctionnement des établissements et services ;
- être un acteur de qualité et de confiance dans la gestion de ses fonds.

Les financements pour la gestion de nos établissements et services médico-sociaux proviennent de fonds publics. Leurs excédents sont réinvestis dans l'accompagnement des personnes.

L'entreprise adaptée s'attache à ce que chaque projet mené réponde, aussi bien pour ses propres besoins que pour ceux de ses clients et partenaires, aux trois fondamentaux de la responsabilité sociétale : progrès social, efficacité économique et respect environnemental.

A ce titre, l'association appartient au secteur privé non lucratif et à l'Economie Sociale et Solidaire.

Les adhérents

Les adhérents partagent les valeurs de l'association et soutiennent les actions menées.

Ils sont amenés à être acteurs pour renforcer l'action associative en participant à des évènements militants.

Les adhérents sont convoqués à une Assemblée Générale qui délibèrent conformément aux statuts.

Les dirigeants-bénévoles élus

Les dirigeants-bénévoles élus en Assemblée Générale, en collaboration avec les professionnels des établissements et services, décident des orientations à mettre en œuvre.

Une organisation pensée autour de la personne

L'APAJH du Calvados place résolument la personne en situation de handicap au cœur de ses actions pour la réussite d'une démarche inclusive dans la société.

Les contraintes organisationnelles ne peuvent être opposées aux personnes accueillies. L'organisation doit se construire à partir des besoins et attentes des personnes accueillies.

Elle doit être facilitatrice pour la mise en place d'un accompagnement adapté aux besoins des personnes. Le siège a évolué afin de développer une stratégie globale, cohérente et adaptée.

Le directeur général pilote la mise en œuvre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'Administration en interne comme en externe.

Le siège associatif est chargé d'optimiser le fonctionnement coordonné et complémentaire des établissements et services répartis sur deux pôles :

- Le pôle Enfance - Jeunesse
- Le pôle Adulte

Cette organisation en pôles a pour finalité d'accompagner la personne dans ses choix tout au long de son parcours de vie.

Des fonctions supports viennent renforcer l'action transversale du siège : qualité, communication, moyens généraux, ressources humaines, finances.

Une organisation co-construite, apprenante et impliquante

Nos établissements s'adaptent à l'évolution de la société pour répondre aux besoins des personnes accueillies.

Face à ces enjeux, l'association s'inscrit dans une démarche de progrès et une dynamique d'amélioration continue.

En établissant une organisation facilitatrice marquant la confiance des salariés, on favorise l'épanouissement personnel suscitant une réelle motivation et révélant le potentiel de chacun.

Les directeurs doivent être les garants de la culture associative.

L'organisation souhaitée : un enrichissement mutuel né de l'écoute, de la participation.

Le rôle de la Fédération nationale des APAJH

La Fédération des APAJH est constituée de 90 associations départementales adhérentes.

Elle a pour mission d'alimenter la réflexion issue de l'expérience des associations départementales, et de diffuser une image unique de l'APAJH.

Elle est garante du respect des valeurs fondamentales de l'APAJH par ses associations adhérentes.

L'association départementale du Calvados participe à cette dynamique, par sa présidente, élue en 2002 au CA Fédéral.

Le siège fédéral, propose des procédures communes administratives et techniques, pour répondre de façon démocratique et organisée aux besoins des associations départementales et de leurs établissements et services.

SES ENGAGEMENTS

Des orientations institutionnelles axées sur les valeurs militantes de l'APAJH :

Le projet associatif 2016-2020 s'inscrit dans la continuité du projet précédent.

Les valeurs associatives de solidarité, de laïcité et de citoyenneté en constituent le socle.

Ces orientations fondatrices de l'APAJH se déclinent dans ces aspects organisationnels, administratifs et humains.

Il s'agira donc à travers ces orientations de tendre vers une double finalité :

- En interne, elles doivent permettre un travail d'appropriation des valeurs associatives, tant par les équipes professionnelles que par les personnes accueillies, afin de donner sens au projet commun.
- A l'externe, les valeurs associatives doivent être portées à travers des actions de valorisation du projet associatif, vis-à-vis des partenaires, et de la société civile.

Les projets d'établissements et services se déclinent à partir du projet associatif.

Engagement n°1 : Construire une culture associative commune

Pour partager une éthique et une déontologie commune, et de s'y impliquer

Engagement n°2 : Co construire l'articulation du politique/militant et du technique/opérationnel.

Le pouvoir politique détermine les orientations en concertation avec les équipes, pour leur mise en œuvre

Engagement n°3 : Se préparer à la prise en compte de l'évolution des besoins des personnes accueillies

Les personnes et les familles participent totalement à toutes les phases d'examen et d'élaboration du projet.

La décision définitive revient à la personne avec un accompagnement permettant le choix éclairé.

Engagement n°4 : Développer à partir des accompagnements individuels une dynamique d'autonomisation des personnes et un travail d'inclusion

L'APAJH 14, milite pour l'inclusion des personnes en situation de handicap pour la reconnaissance de leur utilité sociale.

Engagement n°5 : Construire des parcours et éviter les ruptures en favorisant les transversalités et les coopérations

Développer des conventions de coopération, notamment avec l'ensemble des acteurs de santé, partageant des valeurs communes, et au service exclusif de la complétude des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap.

Adapter l'offre de service à l'évolution du public accueilli

Engagement n°6 : Favoriser la dynamique d'innovation

Etre reconnu par l'ensemble des parties prenantes

Engagement n°7 : Etre ressource

Positionner l'APAJH14 comme fonction ressource afin de partager son expertise.

Engagement n°8 : Amplifier la démarche collective d'amélioration continue et accompagner la dynamique de progrès

Face aux enjeux d'une société évolutive, l'association s'inscrit dans une démarche de progrès.

Former les professionnels pour qu'ils abordent sereinement les changements.

ANNEXE

L'APAJH DU CALVADOS, SON EVOLUTION

Ses fondateurs

Après la création du comité APAJH Paris, en 1962, un Comité APAJH Calvados a été créé le 21 juin 1967, déclaration publiée au J.O. du 13/07/67 n° 162 page 7055. C'est à la demande du syndicat national des instituteurs, avec l'aide de la MGEN, qu'une petite équipe de militants s'est lancée dans l'aventure.

Parmi eux, Jean-Paul GAINARD, secrétaire de la commission enfance inadaptée du SNI, Pierre BOULON-LEFEVRE, militant de la MGEN, Madame MICHEL, directrice de l'école normale de filles, Jean MARIS, inspecteur spécialisé, François CLAUS, professeur d'EPS à l'École Normale de garçons ont été les chevilles ouvrières.

Les buts du comité calvadosien

Les buts du comité calvadosien :

- assurer la liaison entre les élèves et anciens élèves handicapés, leurs parents, leurs professeurs, les employeurs, les services officiels ;
- fournir une aide morale et matérielle à ces adolescents et défendre leurs intérêts ;
- faciliter leur embauche et leur insertion sociale ;
- organiser des maisons d'accueil pour ceux et celles momentanément sans foyer ;
- permettre aux parents des handicapés de contracter une assurance survie garantissant une rente viagère à leur enfant lors de leur disparition ;
- fournir aux professeurs, aux parents, toutes informations nécessaires et toutes possibilités concernant tel ou tel enfant...
- prendre en compte les besoins de compensation des personnes handicapées, quelle que soit leur situation de handicap.

Le comité avait aussi pour but de regrouper : parents d'enfants handicapés, enseignants, médecins, amis de l'école publique, intéressés par le problème du handicap même s'ils n'étaient pas directement concernés...

Très vite s'est imposée la nécessité d'élargir le champ d'action de l'association et de s'occuper de la personne handicapée dans sa globalité.

En 1998, le comité calvadosien devient association départementale.

L'Association d'aide et de placement pour les adolescents handicapés est devenue l'Association pour jeunes et adultes handicapés.

Les étapes de son histoire et de la création de ses établissements et services

Le comité du Calvados a été déclaré à la Préfecture du Calvados le 21 juin 1967, déclaration publiée au J.O. du 13/07/67 n° 162 page 7055. Dès la première année, le comité acquiert une propriété dans la commune de Saint-Rémy sur Orne et crée l'IMP.

Au départ, l'équipe pédagogique était composée de deux institutrices assurant l'enseignement à de jeunes adolescents à l'image de ce qui se faisait dans les écoles autonomes de perfectionnement des villes. La volonté des administrateurs de la jeune association était de créer une structure proche du lieu de vie des petits ruraux.

Au fil des années, l'équipe pédagogique s'est enrichie par la création d'un poste de directeur pédagogique puis par le recrutement de moniteurs éducateurs, éducateurs spécialisés, psychologue, psychiatre. Le directeur appartenant à l'Education Nationale, a été ensuite remplacé par une directrice issue du secteur médico-social, associée à un directeur pédagogique de l'Education Nationale. L'IMP est devenu IME.

En 1987, pour répondre aux besoins des jeunes adultes sortant de l'IME, le comité dépose un projet d'ouverture d'Atelier Protégé. Un agrément provisoire est délivré

fin 1987 et l'Atelier Protégé Contact ouvre ses portes à IFS en janvier 1988. Le 15 mars 1990, l'agrément est accordé pour une durée indéterminée.

En juin 1990, avec le concours de l'ANPE et l'aide de la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, l'APAJH contribue à la re-motivation et à l'insertion professionnelle de travailleurs handicapés. De cette expérience naît l'APAJH-Formation qui assurera cette mission jusque'en août 2001.

En novembre 1992, l'APAJH ouvre une section CAT au sein de l'Atelier Protégé. En janvier 1994, l'APAJH reprend la gestion du CAT et du Foyer de VIEUX. Ces établissements seront transférés à IFS et ST-MARTIN DE FONTENAY. En mars 1994, un service administratif de l'association est créé.

En novembre 1994, LATRA, demande son affiliation à l' APAJH .Les deux associations ouvrent un service qui permet aux enfants scolarisés, aveugles et malvoyants d'accéder à toutes les formes de communication. L'APAJH rompt ses relations avec LATRA en 2004, celle-ci perdant ainsi l'appellation «APAJH»

L'association APAJH, quant à elle, continue à assurer les transcriptions de documents écrits pour les élèves déficients visuels en mettant du personnel à disposition du centre de transcription implanté au collège Marcel Pagnol à Caen. Le financement de ces postes est assuré par le Conseil général et le Conseil régional, avec une mise à disposition d'un poste par l' EN.

En 1995, l'APAJH ouvre une extension de l'Atelier Protégé à BOURGUEBUS. Ce lieu deviendra plus tard le site unique de l'Atelier Protégé. En 1996, un PFS (service de Placement Familial Spécialisé) est adjoint à l'IME.

En janvier 1998, la section CAT de l'Atelier Protégé est intégrée dans le CAT d'IFS / Saint Martin. En janvier 1999, le siège de l'association est agréé, le personnel du service administratif rejoint ce nouveau service. Cette même année, un SESSAD est créé à l'IME, il accompagne des enfants et des adolescents de 3 à 20 ans présentant des difficultés intellectuelles, comportementales, affectives, sociales... Ce service deviendra autonome en 2003.

En septembre 2003, l'association ouvre un SAFEP - SAAAIS (Service d'Accompagnement et

d'éducation Familiale et d'Education Précoce - Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire pour déficients visuels). Ce service a une vocation départementale d'inclusion.

L'Atelier Protégé devenue Entreprise Adaptée déménage en 2005 à Cormelles le Royal dans des anciens locaux de Moulinex.

En 2009, les travailleurs de l'ESAT peuvent être accueillis dans un nouvel établissement : le Foyer Eclaté ou résidence semi-autonome.. 4 pavillons permettent d'accueillir 16 résidents, célibataires ou en couples. En 2014, 9 personnes supplémentaires sont désormais accueillies dans différents lieux de vie sur la commune d'IFS.

En 2016 il prend le nom de « Résidence OCEANE »

Preuve de la confiance de l'Agence Régionale de Santé, le SESSAD et le SAFEP-SAAAIS ont obtenu des extensions d'agrément en 2013 et 2014 pour désormais accompagner 36 enfants chacun.

En 2013, dans le cadre du renouvellement de son agrément, le siège s'est structuré. Il fédère tous les établissements et services coordonnant l'action collective pour répondre aux enjeux associatifs.

Le foyer d'hébergement se transforme en 2014 en Foyer de Vie. Cet établissement a pour objet principal d'accueillir les travailleurs de l'ESAT avançant en âge ou travaillant à temps partiels. Le Conseil Départemental a autorisé 6 places pour personnes vieillissantes. Les résidents des deux lieux de vie actuels adoptent une nouvelle dénomination : le foyer de vie devient « Résidence Les Marronniers »».

En novembre 2015, le SESSAD de St Rémy sur Orne s'installe dans le pôle Santé Libéral Ambulatoire de Thury-Harcourt et devient le SESSAD de la Suisse Normande symbole d'un ancrage territorial à l'image de l'IME de St Rémy sur Orne devenant également IME de la Suisse Normande.

L'histoire de l'APAJH du Calvados s'est construite progressivement grâce à la mobilisation de ses fondateurs, de ses adhérents, de ses dirigeants-bénévoles et des Présidents qui se sont succédés depuis sa création : Madame MICHEL, Jeanine BENARD, Pierre BOULON-LEFEVRE, Eric LE TOUTEN, Maryvonne DEBARRE.

« Additionnons nos différences, mettons en commun nos actions et notre volonté inébranlable afin de proposer une société qui inclut positivement les personnes en situation de handicap »



www.apajh14.org

Association pour adultes et jeunes handicapés